

Délibération n° 25_29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

Séance du 5 décembre 2025	Nombre de délégués
Délibération n° 25_29	En exercice : 7
Convocation : 26 novembre 2025	Présents ou représentés : 6
Objet : Modification du règlement intérieur du personnel	Absents : 1

L'An deux-mil-vingt-cinq, le vendredi cinq décembre, les membres du Comité syndical, légalement convoqués en date du vingt-six novembre deux-mil-vingt-cinq, se sont réunis à l'Hôtel d'agglomération d'Evreux, afin de délibérer. La séance est ouverte à 9h30 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Monsieur Christophe ALORY
Monsieur Gérard CHERON
Monsieur Frédéric CHOPIN
Monsieur François BRIZARD (en visio)

Etaient présents sans voix délibérative :

Monsieur Jean-Marie MAILLARD
Monsieur Christophe CAPELLE

Excusés :

Madame Martine SAINT-LAURENT (pouvoir à M. SAPOWICZ)

ADMINISTRATION GENERALE

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL

Dans un souci constant d'amélioration des conditions de travail des agents et de conformité avec les dispositions réglementaires encadrant le temps de travail dans la fonction publique territoriale, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI) a engagé une réflexion sur l'organisation du temps de travail au sein de la collectivité. Cette démarche, menée en concertation avec les agents et les instances représentatives, vise à adapter la durée hebdomadaire de travail afin de permettre l'octroi de jours de réduction du temps de travail (RTT), tout en assurant la continuité et la qualité du service public.

En date du 16 mai 2025, le comité syndical a délibéré afin de formaliser cette évolution, en modifiant la durée hebdomadaire de travail des agents à temps complet, en instaurant un dispositif de RTT, et en actualisant le règlement intérieur en conséquence.

Lors de séance du 27 mai 2025 le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Eure, bien qu'ayant émis un avis favorable à notre projet de règlement, nous a demandé d'apporter quelques petites corrections. Le règlement intérieur ainsi corrigé est donc de nouveau soumis au vote du comité syndical.

Le Comité Syndical,

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique de l'Etat et dans la magistrature,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI),

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Eure en date du 27 mai 2025,

Considérant la nécessité d'adapter les conditions de travail des agents de la collectivité afin de permettre l'obtention de jours de RTT,

Considérant les avis favorables recueillis lors de la consultation des agents et du Comité Technique,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- **Modification de la durée hebdomadaire de travail** : La durée hebdomadaire de travail des agents à temps complet passe de 35 heures à 37 heures.
- **Obtention de jours de RTT** : Les agents bénéficieront de jours de RTT en compensation de l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail.
- **Modification du règlement intérieur** : Le règlement intérieur est modifié en conséquence, notamment les articles relatifs à la durée effective du temps de travail, aux jours ARTT, et aux horaires en vigueur dans la collectivité.
- **Application** : La présente délibération prend effet à compter du 5 décembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

ADOPTÉ à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ